

Investir dans les placements atypiques peut répondre au besoin de diversifier votre patrimoine ou au souhait d'investir dans un secteur « coup de cœur ».

Si placer votre argent dans des biens concrets (diamants, panneaux solaires, vins, forêts...) peut paraître rassurant, vous devez faire preuve de prudence car il s'agit de placements à hauts risques.



## CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les publicités invitant les particuliers à investir dans des placements dits « atypiques » sont nombreuses. Panneaux solaires, chevaux de course, vin, forêts, diamants, œuvres d'art, manuscrits anciens, voitures de collection... : ces produits séduisent des épargnants en quête de rendements plus attractifs que ceux des placements traditionnels.

Mais attention ! Loin de constituer des valeurs refuges, ces investissements sont généralement risqués, les rendements annoncés peuvent être irréalistes et les mauvaises pratiques abondent. À déplorer notamment, des présentations biaisées minorant les risques de pertes, la mise en avant de garanties en capital inexistante, voire des escroqueries pures et simples.

Afin de permettre un meilleur contrôle des pratiques d'investissement dans les placements atypiques, toute société commercialisant ce type de placements doit être enregistrée auprès de l'AMF pour pouvoir exercer. Notez toutefois qu'une société enregistrée auprès de l'AMF ne signifie pas que les produits qu'elle propose ne sont pas risqués.



## LA BONNE ATTITUDE AVANT D'INVESTIR

- Vérifiez que le placement est adapté à vos objectifs (durée, risques...) et à vos moyens financiers. Si vous ne comprenez pas le fonctionnement du placement, n'investissez pas.
- Informez-vous sur votre interlocuteur (statut, localisation) et vérifiez qu'il possède le numéro d'enregistrement AMF pour pouvoir commercialiser des placements atypiques.
- Lisez l'intégralité de la documentation, sans négliger les mentions imprimées en petits caractères. Renseignez-vous sur les modalités de revente et les délais.



## LES POINTS À SURVEILLER

- Méfiez-vous des promesses de rendement élevé garanti trop belles pour être vraies : souvenez-vous qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé. Tout autre discours est mensonger ou peut cacher une arnaque.
- Redoublez de vigilance face aux vendeurs qui se montreraient trop insistants ou qui vous pousseraient à signer rapidement.
- En cas de problème sur les placements atypiques, les recours sont souvent limités. S'il y a litige, tentez de résoudre votre différent directement avec votre interlocuteur. A défaut de réponse ou si elle ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le médiateur de l'AMF.

### UNE QUESTION ? CONTACTEZ EPARGNE INFO SERVICE

En cas de doute sur le sérieux de la société qui vous propose d'investir, vous pouvez contacter AMF Epargne Info Service par formulaire en ligne ou par téléphone au **01 53 45 62 00** (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h à 17h.